



L'Italie et ses contradictions

ITALIE. Au-delà de sa personne, la condamnation définitive de Silvio Berlusconi touche l'ensemble du système politique italien. Quel avenir pour sa formation, le Parti de la liberté et pour le Gouvernement actuel?

Le 1^{er} août dernier, la Cour de cassation italienne, la plus haute instance judiciaire du pays, a confirmé de manière définitive la condamnation de Silvio Berlusconi pour fraude fiscale à quatre ans de prison qui, en raison d'une amnistie de 2006 et de l'âge du condamné, se réduiront à une année de résidence surveillée. Quant à l'interdiction d'exercer des fonctions publiques, il reviendra à une Cour d'appel d'en décider la durée, et au Sénat de voter l'exécution immédiate ou non de cette dernière sentence.

Toute l'Italie attendait cette décision avec grande impatience, car, au-delà de la condamnation d'un individu, elle allait toucher à son système politique même du fait que Berlusconi a dominé la gouvernance de l'Etat depuis une vingtaine d'années. Le Cavaliere étant aussi à la tête d'un des deux principaux partis nationaux, sa condamnation pose la question de l'avenir du Parti de la liberté, élément important de la coalition gouvernementale actuelle et, par conséquent, l'avenir du pays tout entier.

Les uns estiment que cette décision de justice ne doit pas déstabiliser le gouvernement de grande coalition (centre gauche et centre droit) d'Enrico Letta, les autres voient venu le moment de mettre enfin un terme à la domination de Silvio Berlusconi sur la vie politique italienne.

Abstraction faite des calculs politiques des uns et des autres, relevons que la Cour de cassation a fait preuve de liberté d'esprit et de courage vis-à-vis des politiciens en dévoiant officiellement et avec toute la solennité possible qui sont

L'important dans le jugement de la Cour de cassation est qu'il sauve in extremis la séparation des pouvoirs et l'Etat de droit.

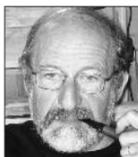
Silvio Berlusconi et son système. Trois fois chef du Gouvernement italien au cours des dix-neuf dernières années, le personnage a mis en place une gouvernance au service de ses groupes économiques en usant de méthodes frauduleuses. En particulier, il a gonflé le prix d'achat de droits de diffusion de films américains lors de

leur vente à Mediaset via deux sociétés écrans lui appartenant. But du jeu: constituer des caisses noires à l'étranger et réduire ses bénéfices en Italie pour payer moins d'impôts. Malgré les preuves établies par la justice attestant ces pratiques, l'ex-président du Conseil s'est présenté à la télévision en victime: «Nous vivons dans un pays qui ne sait pas être juste, surtout envers des citoyens honnêtes comme moi.»

La condamnation de la Cour de cassation va-t-elle mettre fin à un système politique qui subordonne le bien commun du pays aux intérêts économiques privés d'un individu? Rien n'est moins sûr, car le maître de ce système prévoit déjà de remplacer le Parti de la liberté par un autre qui reprendrait l'ancien nom de Forza Italia. Pas mal d'Italiens, consciemment ou non, soutiennent ce système par leur vote, ce qui explique les succès électoraux répétés de Silvio Berlusconi. L'important, dans le jugement de la Cour de cassation, est qu'il sauve in extremis la séparation des pouvoirs et l'Etat de droit.

Le centre droit italien met en cause les bases de l'Etat de droit, alors qu'en principe le centre gauche (Parti démocratique) incarne les principes démocratiques. Après les récentes décisions judiciaires, l'Italie se retrouve donc avec ces deux systèmes qui se font face. De son côté, le parti Cinque Stelle de Beppe Grillo, grand vainqueur des dernières élections, mais qui se réduit à un mouvement purement contestataire et qui n'a pas de projet, est en train de se désagréger.

Le problème central est que, paradoxalement, le Gouvernement actuel allie des représentants de deux systèmes contradictoires. Au nom de la stabilité, certains membres du centre gauche et du centre droit demeurent favorables à cette étrange coalition. Peut-on vraiment défendre la coexistence au sein d'un gouvernement de deux systèmes politiques opposés dans leurs principes dans le simple but d'éviter de nouvelles élections?



PAUL GROSSRIEDER
ANCIEN DIRECTEUR
DU CICR

EN BREF

GRANDVILLARD

Forte affluence au pèlerinage à la grotte de Lourdes
Sous un ciel dément, plus de 700 personnes ont participé jeudi à la troisième édition du pèlerinage à la grotte de Lourdes, à Grandvillard. «C'est deux fois plus qu'en 2011. On ne s'attendait pas à une si forte affluence. Nous n'avions pas prévu assez de cadeaux souvenirs!» commente Jean-Bernard Tissot, président du Groupement des hospitaliers et hospitalières de Notre-Dame de Lourdes de la Gruyère. Au vu du succès rencontré, les organisateurs annoncent déjà la tenue d'une quatrième édition en 2014. «Nous réfléchissons comment faire pour accueillir davantage de monde.»

FILLE-DIEU. La rénovation de la toiture de l'hôtellerie touche à sa fin. «Une étape importante» selon Tomas Mikulas, l'architecte. Visite guidée.

ANGÉLIQUE RIME

«Depuis un siècle, rien n'avait été fait. C'était un gros morceau!» Tomas Mikulas, l'architecte responsable du projet de rénovation de la toiture de l'hôtellerie de la Fille-Dieu, à Romont, a les yeux rivés sur l'imposante charpente de l'édifice. Etape maîtresse du chantier qui a débuté le 19 mars, des chevrons de plus de 400 ans ont été déposés et replacés dans leur position initiale. Le but, redonner à la bâtisse sa «silhouette originelle».

Un profil que passants, visiteurs et pèlerins pourront bientôt découvrir. Le chantier touche à sa fin et les échafaudages devraient disparaître dans un peu plus d'une semaine. «En 1908, la pente des chevrons a été modifiée, déstabilisant ainsi la charpente. Des poteaux, en guise de béquilles, avaient été installés. On ne sait pas réellement pourquoi cette décision a été prise», explique l'architecte.

Pour redonner aux chevrons la bonne inclinaison, les charpentiers ont procédé travée après travée. «Avec la pluie, ils ne pouvaient pas tout ouvrir d'un coup. La pente du toit est maintenant de 45 degrés. Alors que nous étions à environ 35 degrés avant les travaux.»

La majorité des poutres existantes a pu être réutilisée. «Dans la partie nord, qui date de 1695, le bois était très bien conservé. Cependant, la stabilité était moindre que dans la partie sud, plus costaud, car construite en 1711. On voit par exemple des grosses croix de Saint-André, marquant l'évolution technique entre les deux époques.»

«Conscient du potentiel»

Long de quarante mètres, le toit de l'hôtellerie a également été complètement isolé pour as-



La plupart de poutres existantes ont pu être réutilisées, pour redonner au toit son inclinaison originelle.

ANGÉLIQUE RIME

surer une meilleure enveloppe énergétique. Avant d'être recouvert de nouvelles tuiles, semblables à celles utilisées lors de la rénovation du monastère. Du côté nord, un vitrage à claire-voie a été aménagé. «Le bâtiment a été raccourci en 1872 et se termine ainsi de manière verticale. La première idée était de lui redonner son aspect d'origine, mais le Service des biens culturels s'y est opposé. Finalement, l'option choisie donne un côté très moderne et lumineux.» Des velux ont aussi été ajoutés pour garantir un apport de lumière supplémentaire. Finalement, le toit a été débarrassé des neuf cheminées qui le surplombaient.

Pour anticiper les besoins futurs, des câbles pour la grande distribution électrique ont été installés sous le plancher des combles. «Nous avons réfléchi aux éléments indispensables, quelle que soit l'utilisation de cet espace de 600 m².» Pour l'heure, aucune décision n'a été prise, mais «les gens sont conscients du potentiel de cet endroit», déclare Tomas Mikulas.

Trésors à mettre en valeur

En parallèle aux travaux sur la toiture, des sanitaires ont également été rafraîchis. «Actuellement, le bâtiment est utilisable, mais il aurait besoin d'un coup de jeune.» Et Tomas Mikulas, qui

travaille à la rénovation de la Fille-Dieu depuis près de trente ans, a des projets plein les tiroirs. «Il y a des trésors à mettre en valeur, explique-t-il. Je pense par exemple à l'entrée historique, que nous pourrions réhabiliter. Aujourd'hui, elle sert de cave. Ce sont des étapes possibles, mais rien n'est agendé ni budgétisé!»

Pour l'heure, l'architecte a obtenu le feu vert de la mère abbesse pour que la toiture de l'hôtellerie de la Fille-Dieu, tout comme d'autres parties du monastère précédemment rénovées, soit au nombre des curiosités à visiter dans le cadre des Journées de l'architecture contemporaine, en mai 2014. ■

DECHÉ-DELÉ

Le mi d'ou

«Ou mi d'ou, la pyodze l'è d'eri le bou!» L'è le cheul rèvi in patè ke l'é trovâ chu le mi d'ou. Fô pâ tru krêre a ti lè rèvi, i vinyon du le to viyo tin, ma i arouvè du tin j'in tin ke chè tràvon djuchto. In franché n'in d'a prâ, chon pâ fachilo a tranchlatâ. On ami, Djan dou Prâ Dêrè m'in d'a invouyè din on piti lèvro, i vô la pèna dè n'in chayi kotyè j'on:

Le premi, fitha dè Chin Piéro y Lin... i dyon ke la pyodze dè chi dzoua cherè pâ bouna po le vin è ke l'i arè pou dè rèkouâ. On ôtro i di ke lè j'alonyè cheron krouyè è pyènè dè vèrmenè.

Le dji, l'è la Chin Lorin le patron dè la pèrotse dè Prèreman, on gran chin màrtire, ke l'è jou chupyâ è brâtâ. «Kan i pyâ a la Chin Lorin, la pyodze vin bin a tin.» «Du Chin Lorin a Nouthra-Dona (le 15) la pyodze fâ dou bin a l'ârma.» «A la Chin Lorin, la fôchyie ou fromin.»

«Dou chèlâ a l'Achonpchyon: prâ dè vin, è dou bon.» Kan arouvè la chin Bèrnâ (le 20), che t'i pâ tru in rètâ, t'ari rintrâ ton byâ.

Vo vèdè ke hou rèvi fan di viyo j'ou, le tyindzè è le vin dou mi d'ou, lè rèkouâ è lè mèchon chon gayâ ti dedin ou dzoua d'ora.

Le mi d'ou no rèjèrvè di chorèprèjè, ma kemin dejâ ma viye tanta: «Le bon Dyu l'a fè le tin... pu l'a léchi kore!»

ANNE MARIE YERLY

«Disparités» entre les communes

ROUTES. «La classification d'un tracé en route cantonale enlève aux communes concernées les efforts de l'entretien.» Partant de ce constat, Dominique Butty (pdc, Villariaz) s'inquiète des «nombreuses disparités» entre les localités au sujet de leur réseau routier. Notamment celles qui sont pénalisées par l'altitude ou qui ont de faibles rentrées fiscales. D'après le député, les demandes de cantonalisation des routes se heurtent aux arguments suivants: le sujet est sensible et s'y attaquer se résumerait à ouvrir la boîte de Pandore, le réseau cantonal est déjà trop long.

Dominique Butty interpelle donc le Conseil d'Etat et lui demande si «l'adéquation des classifications avec les mesures légales a été évaluée» et si «des corrections nécessaires ont été constatées». L'élu glânois s'interroge également sur l'existence d'un plan d'application des corrections ainsi que d'un calendrier en cas d'anomalies». Finalement, il demande si «des modifications légales seraient nécessaires afin d'assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens». AR